

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant approbation du référentiel de validation pour le
titre de compétence «Installateur électricien/Installatrice
électricienne résidentiel» dans le cadre de l'accord de
coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des
compétences dans le champ de la formation
professionnelle continue**

A.Gt 07-02-2018

M.B. 07-03-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu le décret de la Communauté française du 22 octobre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu la procédure d'élaboration du référentiel de validation des compétences pour le titre de compétence «Installateur électricien/Installatrice électricienne résidentiel»;

Vu la proposition des Commissions de référentiels et du Comité Directeur du Consortium de validation des compétences du 28 juin 2017;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 26 janvier 2018;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 2 février 2018 ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le référentiel de validation pour le titre de compétence «Installateur électricien/Installatrice électricienne résidentiel» est approuvé.

Article 2. - La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 7 février 2018.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des
Droits des femmes et de l'Égalité des chances,

I. SIMONIS